

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 octobre 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 11/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/10/2023 (accusé de réception du 11/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Adhésion à l'association Plante et cité

La ville de Quimper porte une ambition de végétalisation des espaces publics, de préservation de ses paysages et de conservation de sa biodiversité. Ces ambitions s'accompagnent d'une évolution de ses pratiques en matière de gestion des espaces de nature, en particulier l'adaptation de la palette végétale aux évolutions climatiques.

Pour conduire ces actions en particulier, et plus globalement dans le cadre du développement durable de la ville, il est nécessaire de mobiliser des connaissances techniques, en recourant à de l'expertise spécifique et/ou par des programmes de formations. Le partage d'informations, de connaissances et d'indicateurs avec d'autres collectivités sont aussi des modalités d'amélioration permanente très bénéfiques.

L'adhésion au centre technique national sur les espaces verts et la paysage qu'est Plante & Cité répondrait à ces besoins et attentes.

Plante & Cité est une association, parrainée par l'Association des maires de France, au service des collectivités territoriales et des entreprises du paysage. Elle est née du constat d'un besoin d'expérimentations et de mutualisation des techniques de gestion durable des espaces verts.

Elle a été initiée en 2006 par des représentants de services des collectivités, d'entreprises et d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur (voir liste des membres fondateurs sur la plaquette ci-jointe). Plante & Cité est aujourd'hui reconnu comme le centre technique national d'études et d'expérimentations sur les espaces verts par les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique ainsi que par VAL'HOR, l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

Dans l'objectif de la gestion innovante et durable des espaces verts, Plante & Cité propose aux collectivités, entreprises, centres de recherche et d'expérimentation, établissements de formation, de mettre en commun les connaissances et expériences via des bases de données accessibles sur son site Internet : www.plante-et-cite.fr (fiches techniques, réalisations originales, résultats d'expérimentation, fiches bibliographiques...).

Outre ce partage d'expériences, Plante & Cité coordonne des programmes d'études et d'expérimentations pour développer les connaissances scientifiques et techniques en réponse à des problématiques prioritaires. Ils concernent par exemple la gestion différenciée et la comparaison des méthodes alternatives de désherbage, les bienfaits du végétal sur la santé et le bien-être, la diversification de la gamme végétale en ville, etc. C'est en particulier notamment Plante & Cité qui a coordonné la création du barème de l'arbre, dont la Ville de Quimper a voté l'utilisation en fin d'année 2022.

Enfin, elle organise des journées techniques d'échanges sur des sujets émergents, favorisant les partenariats et l'émulation. Ces journées sont gratuites pour les collectivités adhérentes.

Plante & Cité compte aujourd'hui plus de 700 adhérents qui bénéficient d'un échange de savoir-faire basé sur des expérimentations innovantes en matière de gestion d'espaces verts. L'association, gouvernée par les collectivités et les entreprises du paysage est présidée par le maire d'Angers, le maire de Versailles étant premier vice-président.

En adhérant à Plante & Cité, la Ville de Quimper participera à un effort collectif pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens et est à la source de l'information pour mieux innover. Cet enrichissement sera particulièrement précieux pour préparer le territoire aux effets du changement climatique.

Le montant annuel de l'adhésion est fonction du nombre d'habitants. Pour la Ville de Quimper, l'adhésion annuelle s'élève à 1235 €, tarif cible des collectivités comptant entre 50 000 à 100 000 habitants.

Après avoir délibéré (9 abstentions ; 39 suffrages exprimés dont 39 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver l'adhésion de la commune de Quimper à l'association « Plante & Cité » ;
- 2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération ;
- 3 - d'autoriser madame la maire à verser le montant de la cotisation annuelle qui s'élève à 1 235 € ;
- 4 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à faire partie du bureau de l'association ;
- 5 - d'inscrire la dépense sur le budget de la ville sur l'imputation 6228-823-420.